



Travaux d'urbanisme menés dans ma rue

Par **Le lithographe**, le **22/09/2009** à **15:21**

Bonjour,

Des travaux ont été entrepris dans les rues du village. Nuisances de tous ordres cela semble normal. Par contre, le macadam est remonté de +- 40 cm le long de la façade de mon atelier (désormais à moins de 15 cm sous une fenêtre) après la suppression du trottoir. Un muret anti ruissellements, de 10 cm, devant la porte d'entrée, est devenu une marche de 27 cm
Tout ceci sans aucune consultation, l'avis des riverains semble n'intéresser personne. Deux architectes (un couple) mènent tant bien que mal ces travaux. Actuellement les deux seules rues d'accès chez nous sont bouchées par les travaux, ceci contre l'avis des ouvriers du chantier.

J'arrête ici.

Questions:

-y a il un cadre légal dans lequel ce type d'action doit être mené.

-où dois je m'adresser pour m'informer me faire entendre (lettre envoyée au maire il m'a répondu qu'il transmettait aux architectes...)

Merci d'avance pour toute trace indiquée.